

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 34 (1889)
Heft: 10

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après la solennité, quelques bons patriotes d'Uri ont, avec l'aide de la société fédérale des carabiniers, acheté cette statue et l'ont fait installer sur la place d'Altdorf.

Depuis cette époque, trente années se sont écoulées, et il est facile de comprendre que cette belle figure qui, dans le principe, n'était destinée qu'à un but de courte durée, ait vu s'attaquer à elle les morsures du temps et ait souffert de l'intempérie des saisons. Aussi est-elle aujourd'hui complètement dégradée et sur le point de tomber en ruines.

Or, afin de conserver le souvenir de notre héros national non seulement dans le cœur mais encore sous la forme d'un monument permanent, sur les lieux historiques mêmes où se sont passés ses actes de bravoure et de patriotisme, il s'est constitué, dans le canton d'Uri, un comité d'initiative, qui a pris en mains le projet de réaliser cette belle pensée. Le monument que l'on a en vue sera aussi simple que possible, mais néanmoins exécuté de telle façon qu'il puisse à l'avenir résister aux injures de la nature. Il doit être élevé au moyen de dons volontaires, et l'on a déjà distribué des listes de souscription dans ce but.

Nous avons aussi été invités à organiser une collecte parmi les tireurs suisses, et nous acceptons d'autant plus volontiers ce mandat qu'il s'agit ici d'ériger pour sa gloire et comme exemple à nos descendants, un monument commémoratif au premier et au plus noble de nos tireurs suisses, à Guillaume-Tell, le père des tireurs et le libérateur de la patrie.

Dans l'espoir que tout tireur suisse voudra avec plaisir, apporter son obole à cette œuvre patriotique, nous prions les comités des sociétés de tir de bien vonloir organiser la collecte au sein de leurs sections et en envoyer le montant au major Stigeler, à Aarau, président de la société fédérale de tir.

Nous profitons de cette occasion, chers camarades, de vous présenter nos salutations les plus cordiales et de vous donner une fraternelle poignée de mains.



Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION CANTONALE DES OFFICIERS NEUCHATELOIS

Le comité central neuchâtelois a émis, le mois dernier, la circulaire ci-après :

Neuchâtel, 12 septembre 1889.

Monsieur et cher camarade. Le comité central de la Société cantonale des officiers neuchâtelois a fixé la convocation de l'assemblée générale à dimanche 29 courant.

Vous voudrez bien, chers camarades, assister nombreux à cette réunion à laquelle nous vous convions, pour resserrer les liens pa-

triotiques qui nous unissent et pour nous encourager mutuellement à faire tous nos efforts en vue d'acquérir les connaissances nécessaires à la défense de notre patrie suisse.

Nous espérons que l'ordre du jour de notre assemblée générale ainsi que le programme pour la journée du 29 courant vous encourageront à venir assister à cette réunion et dans cet espoir, nous vous présentons nos salutations cordiales et patriotiques.

Au nom du comité central : Le président, Jean de Montmollin, colonel-brigadier ; le secrétaire, Jean de Pury, major à l'état-major général.

Programme :

- 7 $\frac{1}{2}$ h. Réception à la gare.
 - 8 » Collation au cercle du Musée.
 - 8 $\frac{1}{4}$ » Assemblée générale à l'Hôtel de Ville.
 - 12 » Banquet à l'hôtel du Faucon.
 - 2 » Course en bateau à vapeur.
 - 6 » Collation au cercle du Musée.
- Licenciemment.

Ordre du jour de l'assemblée générale

- 1^o Allocution de M. le capitaine-aumônier A. Perrochet.
- 2^o Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale.
- 3^o Rapport du Comité central.
- 4^o Nomination des vérificateurs de comptes et rapport financier.
- 5^o Rapport du jury sur les travaux présentés et distribution des prix.
- 6^o Le cours de répétition du génie à Plagne, par M. le major L. Pierrier, avec projections photographiques par M. le premier-lieutenant E. Chable, ancien quartier-maître du bataillon du génie n° 2.
- 7^o Désignation de la section directrice.
- 8^o Propositions diverses. — Tenue de service avec casquette.

La réunion a eu lieu conformément au programme ci-dessus. Elle comptait une centaine d'officiers et a fort bien réussi. Nous en parlerons plus en détail dans notre prochain numéro.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

Un nouveau projet de centralisation militaire vient d'éclore dans la Suisse allemande. Le *Landbote* de Winterthour propose d'organiser non plus 8, mais 5 arrondissements administratifs militaires suisses. à la place des huit divisions actuelles. Ces cinq arrondissements, groupés d'après des considérations stratégiques et les fronts principaux de défense, seraient :

1. Arrondissement de l'Ouest, comprenant les divisions actuelles